

**DELIBERATION N°2024-25_055
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 28 novembre 2024

17. Offre de formations :

17.2 Modification UEL Evalang co-intervention en anglais à l'école primaire

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 13	Pour : 22
Membres représentés : 9	Contre : 0
Total : 22	

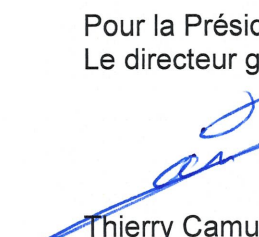
Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent la modification de l'UEL Evalang co-intervention en anglais à l'école primaire.

Besançon, le 28 novembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Modification UEL Evalang co-intervention en anglais à l'école primaire

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*



Intitulé de l'UEL	EvaLang – co-intervention en Anglais à l'école primaire
Responsables de l'UEL	Coralie Mayeur-Carpentier – Ludivine Bouhelier-Venck et Claire Breniaux
Email des responsables de l'UEL	coralie.carpentier@univ-fcomte.fr ludivine.bouhelier@univ-fcomte.fr et claire.breniaux@univ-fcomte.fr
Public visé – indiquer quelles formations peuvent suivre (ou pas) les UEL (sauf SUP-FC)	Les étudiants inscrits en licence ou en master à l'université
Accès – Indiquer toutes précisions utiles : effectifs maximum, modalité de sélection si effectif limité, etc.	L'effectif dépend du nombre de classes candidates. 1 étudiant est retenu pour intervenir dans une classe ou dans deux classes au maximum. La sélection et les modalités d'intervention sont décidées par le responsable du dispositif EvaLang auprès du Rectorat et conformément à la convention conclue entre l'uFC et le Rectorat (présentation en anglais et entretien)
Prérequis	étudiants dont la maîtrise de l'anglais est a minima au niveau B2 et en capacité de s'exprimer en anglais avec aisance à l'oral avec des élèves
Semestre(s) durant le(s)quel(s) se déroule(nt) l'UEL	☒ Semestres pairs ☐ impairs Sélection et préparation en semestre impairs
Lieu où se déroule l'UEL	Ville : Dans la ville de l'école de l'Académie concernée par le dispositif; dans les locaux de l'école.
Horaires de l'UEL – indiquer le jour + le créneau	Le jour est fixé par l'enseignant responsable de la classe de l'école élémentaire d'accueil
OBJECTIFS	Le dispositif EvaLang est destiné à promouvoir la langue anglaise auprès d'enfants inscrits à l'école élémentaire. Il permet à l'étudiant une expérience de co-intervention en anglais dans une discipline choisie et auprès d'enfants.
Descriptif du contenu	Co-intervention en langue anglaise d'un étudiant dans une classe à hauteur d'une intervention par classe et par semaine pendant une séquence de cours (selon le calendrier fixé au début de l'année, hors vacances scolaires). Ce dispositif implique l'engagement de l'étudiant sur l'ensemble des interventions

Nb d'heures de travail personnel	Total heures étudiants
Total heures étudiants : de 12 à 14 heures de co-intervention à raison d'une heure par semaine de janvier à Mai. En amont, des prises de contacts et séances de préparation seront nécessaires.	
Déroulement/ Organisation	L'étudiant sélectionné co-intervient en anglais dans une classe du cycle 2 et/ou cycle 3 et avec l'enseignant responsable auprès des élèves de sa classe. Les modalités sont inscrites dans la convention et les cahiers des charges Ev@Lang.
Modalités de contrôle des connaissances et des connaissances <i>Indiquer la nature de l'épreuve (ex : entretien), le type écrit ou oral), Contrôle terminal ou contrôle continu la durée de l'épreuve et le coefficient</i>	Un contrôle continu de la part de l'enseignant responsable de sa classe accueillant l'étudiant. Une fiche évaluation bilan est transmise par l'enseignant responsable de l'UEL. Et un rapport d'activités sous forme de portfolio.

Modalités de validation – rappel des principes généraux <i>L'UEL peut prévoir l'attribution de points bonus (0.2 points bonus maximum sur la moyenne du semestre). Pour les étudiants en Licence Professionnelle : 0.2 points bonus maximum, octroyé une seule fois sur la moyenne de l'année.</i> <i>Lorsqu'ils existent, tous les étudiants peuvent bénéficier des points bonus, sauf les doctorants et les étudiants de l'UFR SANTÉ (à l'exception des étudiants en pharmacie).</i> <i>L'UEL peut aussi prévoir l'attribution de crédits ECTS. Le cas échéant, les crédits obtenus au titre de l'UEL sont indépendants et ne peuvent pas être utilisés en vue de remplacer des ECTS manquants pour l'obtention d'un diplôme.</i>	L'UEL permet d'obtenir 0,2 point de bonus sur la moyenne du semestre de réalisation de la co-intervention et 2 ECTS
---	--